

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre septembre  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montfaucon en Velay (salle d'animations),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote (vote  
public) : **22**

o Pour : **22**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

**Excusé** : Néant.

**Absents** : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

**Pouvoirs** : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à M. POINAS J.-Michel.  
Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.  
Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à Mme MOUNIER Emeline.  
M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

**Le 30 août 2023**

Date d'affichage :

**Le 30 août 2023**

M. le Président indique que suite à l'obtention par un personnel des services administratifs de la Communauté de Communes de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> Classe (catégorie C) et,

Considérant la délibération en date du 18 février 2008 fixant à 100 % le ratio pour tous les avancements de grade,

Considérant l'arrêté du Président n° AP/2022-08-30/01 en date du 30 août 2022 concernant la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion,

Il précise qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> Classe (catégorie C) sur un temps non complet de 17.50 heures, et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, et rappelle que les missions de ce poste seront d'assurer la gestion de l'accueil, des opérations de comptabilité et du secrétariat de services divers au sein des services administratifs de la collectivité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet de 17.50 heures par semaine,
- indique que ce poste prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- charge le Président de modifier en conséquence le tableau des effectifs,

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2023-09-04/14**

**OBJET DE LA SEANCE :**

**Personnel –  
Services administratifs**

**Création de poste**

**AR Prefecture**

043-244300307-20230904-DC2023090414-DE  
Reçu le 25/09/2023

- charge le Président d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,  
Président,

François-Régis SABY,  
Secrétaire,



A blue ink signature, likely of François-Régis Saby, written in a cursive style.

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*

**AR Prefecture**

043-244300307-20230904-DC2023090414-DE  
Reçu le 25/09/2023